pelgraz®
pegfilgrastim

Guide d'administration
de la seringue préremplie

Pelgraz® 6 mg, solution injectable en seringue préremplie est indiqué dans la réduction de la durée des neutropénies et de l'incidence des neutropénies fébriles chez les patients adultes traités par une chimiothérapie cytotoxique pour une pathologie maligne (à l'exception des leucémies myéloïdes chroniques et des syndromes myélodysplasiques)

Pelgraz®
Informations sur l'auto-administration

COMMENT UTILISER PELGRAZ® ?

Respectez toujours la posologie exacte indiquée par votre médecin. En cas d'incertitude, consultez votre médecin ou votre pharmacien. La dose recommandée est d'une injection de 6 mg par voie sous-cutanée (injection sous la peau), administrée à l'aide d'une seringue préremplie, au moins 24 heures après votre dernière dose de chimiothérapie à la fin de chacun des cycles.

INFORMATION POUR S'AUTO-ADMINISTRER PELGRAZ®

Votre médecin peut estimer préférable que vous pratiquiez vous-même les injections de Pelgraz. Votre médecin ou l'infirmier/ère vous montreront comment procéder. N'essayez pas de vous faire une injection avant d'avoir reçu une formation spéciale de la part de votre médecin ou de votre infirmier/ère.

COMMENT S'INJECTER PELGRAZ® ?

Vous devrez vous injecter le produit dans le tissu situé juste sous la peau. Il s'agit d'une injection sous-cutanée.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR L'INJECTION

Pour vous administrer une injection sous-cutanée, vous aurez besoin :

- d'une seringue préremplie de Pelgraz®
- de tampons imbibés d'alcool

QUE DOIS-JE FAIRE AVANT DE M'ADMINISTRER UNE INJECTION SOUS-CUTANÉE DE PELGRAZ® ?

Ne pas agiter la seringue préremplie de façon excessive, cela pourrait altérer son activité. Ne pas retirer le capuchon de l'aiguille de la seringue avant d'être prêt(e) à pratiquer l'injection.

- Sortir la seringue préremplie du réfrigérateur.
- Vérifier la date de péremption sur l'étiquette de la seringue préremplie **(EXP)**. Ne pas utiliser si le dernier jour du mois est dépassé ou si la seringue a été laissée hors du réfrigérateur pendant plus de 72 heures ou si elle a autrement expiré.
- Vérifier l'apparence de Pelgraz®. Le produit doit être limpide et incolore. En présence de particules dans le liquide, il ne faut pas l'utiliser.
- Pour une injection plus confortable, laisser la seringue préremplie 30 minutes pour que la solution atteigne la température ambiante ou réchauffer la seringue préremplie doucement dans votre main pendant quelques minutes. Ne pas réchauffer Pelgraz® d'une autre façon (par exemple, ne pas le mettre dans le four à micro-onde ou dans de l'eau chaude).
- **Se laver les mains soigneusement.**
- S'installer dans un endroit confortable et bien éclairé et disposer le matériel nécessaire à portée de main (la seringue préremplie et les tampons imbibés d'alcool).

COMMENT PRÉPARER L'INJECTION DE PELGRAZ® ?

Avant d'injecter Pelgraz®, vous devez suivre les instructions suivantes :

- Prendre la seringue en main et retirer avec précaution le capuchon de l'aiguille sans le tourner. Tirer tout droit comme indiqué sur le schéma 1. Ne pas toucher l'aiguille et ne pas pousser le piston.

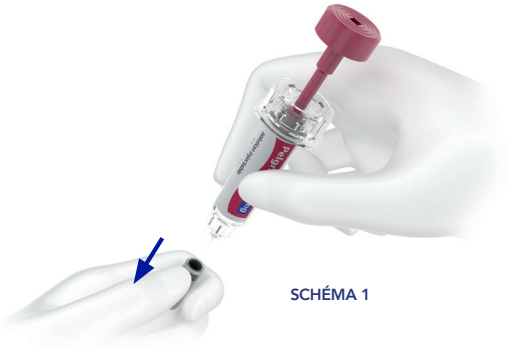

SCHÉMA 1

- Vous pouvez observer la présence d'une petite bulle d'air dans la seringue préremplie. Vous n'avez pas besoin d'évacuer cette bulle avant l'injection. L'injection sous-cutanée de cette solution contenant une bulle d'air ne présente pas de risque.
- La seringue préremplie est maintenant prête à l'emploi.

OÙ FAUT-IL FAIRE L'INJECTION ?

Les sites d'injection les plus appropriés sont :

- le haut des cuisses ; et
- l'abdomen, sauf la région autour du nombril (voir schéma 2).
- Si quelqu'un d'autre pratique l'injection, il ou elle peut également la faire sur la partie arrière de vos bras (voir schéma 3).
- Il est préférable de changer de site d'injection tous les jours afin d'éviter le risque d'endolorissement d'un site.

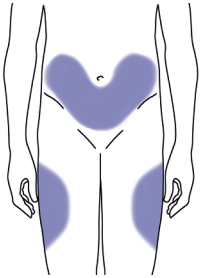

SCHÉMA 2

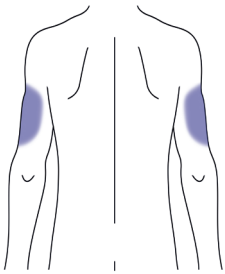

SCHÉMA 3

COMMENT SE PRATIQUE L'INJECTION ?

- Désinfecter le site d'injection à l'aide d'un tampon imbibé d'alcool et pincer délicatement la peau entre le pouce et l'index (voir schéma 4).

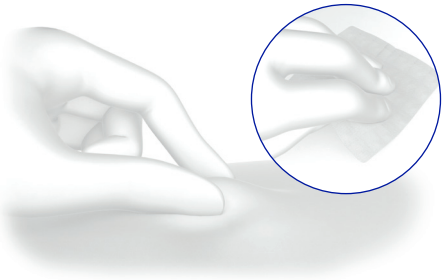

SCHÉMA 4

- Introduire l'aiguille à fond dans la peau comme votre médecin ou votre infirmier/ère vous l'a montré (voir schéma 5).

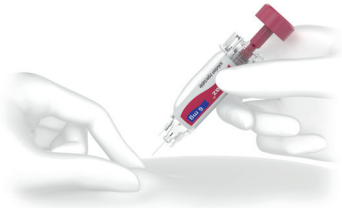

SCHÉMA 5

- Tirer légèrement sur le piston pour vérifier que vous n'avez pas perforé un vaisseau sanguin. Si vous voyez du sang dans la seringue, retirez l'aiguille et réintroduisez-la à un autre endroit.
- En maintenant toujours la peau pincée, pousser doucement et régulièrement le piston tout en appuyant les doigts sur les ailettes de la seringue, jusqu'à ce que la dose entière ait été administrée et qu'il ne soit plus possible d'appuyer sur le piston. Ne pas relâcher la pression sur le piston (voir schéma 6)

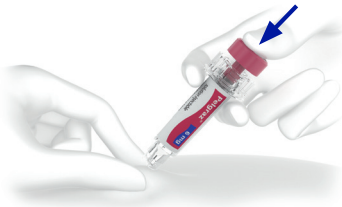

SCHÉMA 6

- Après avoir injecté le liquide, retirer l'aiguille tout en gardant la seringue au même angle et en maintenant la pression sur le piston, puis relâcher la peau. Le manchon protecteur va recouvrir automatiquement l'aiguille et vous entendrez un déclic sonore, confirmant l'activation du manchon protecteur (voir schéma 7). Le protège-aiguille ne sera pas activé tant que la totalité de la dose n'aura pas été injectée.

SCHÉMA 7

Pour plus d'informations, consultez la notice dans la boîte de votre médicament ou sur la base de données publique des médicaments :
http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1.QU'EST-CE QUE LES DASRI ?

Vous réalisez vous-même vos injections, attention : vous êtes responsable de l'élimination de vos déchets !
En effet, certains de vos déchets présentent un risque pour vous-même et pour toute autre personne susceptible d'entrer en contact avec. On appelle ainsi DASRI les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux. Ils incluent les aiguilles et tout matériel piquant, coupant ou perforant potentiellement contaminé par des agents biologiques pathogènes représentant alors un risque d'infection.
Dans le cadre de votre traitement en auto-injection, vous devez vous munir de boîtes à aiguilles (ou collecteurs) pour vous aider à éliminer comme il se doit les seringues et aiguilles usagées.
En aucun cas les DASRI ne doivent être mélangés et jetés avec les ordures ménagères.
Seuls les cotons, lingettes antiseptiques et autres fournitures peuvent être jetées à la poubelle.

2. COMMENT SE PROCURER CES BOÎTES À AIGUILLES ?

Ces boîtes à aiguilles sont disponibles gratuitement dans les pharmacies, sur présentation de votre ordonnance.

3. COMMENT UTILISER LES BOÎTES À AIGUILLES ?

- Rangez les boîtes à aiguilles hors de portée des enfants.
- Ne pas remplir la boîte à aiguilles au-delà du trait supérieur.
- Lorsque la boîte est pleine, vous devez la fermer définitivement.
- Le délai de stockage de la boîte à aiguilles ne doit pas dépasser 3 mois.

4. OÙ FAUT-IL RAPPORTER LES BOÎTES À AIGUILLES ?

Rapportez la boîte à aiguille fermée à un point de collecte.
Pour connaître les points de collecte les plus proches, renseignez vous auprès de votre pharmacien/médecin, de votre mairie, sur le site internet http://nous-collectons.dastri.fr ou au numéro vert 0 800 664 664

▼**Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité. Les professionnels de la santé déclarent tout effet indésirable suspecté. Voir rubrique « effets indésirables » pour les modalités de déclaration des effets indésirables.**

DÉCLARATION DES EFFETS INDÉSIRABLES

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables ou tout risque d'erreur médicamenteuse directement via le portail de signalement des évènements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé : www.signalement-sante.gouv.fr.

Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : http://ansm.sante.fr.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

Dans le cadre de notre activité d'information promotionnelle sur les médicaments, nous sommes amenés à recueillir et à traiter informatiquement des données strictement professionnelles vous concernant. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant en vous adressant à notre Pharmacien Responsable à l'adresse : **pharma-france@accord-healthcare.com**
Vous pouvez nous faire part de toute remarque ou observation relative à la qualité de notre activité d'information promotionnelle par mail à cette même adresse ou par téléphone au **03.20.40.17.70**

accord

ACCORD HEALTHCARE France SAS • 45 rue Faubourg de Roubaix 59000 Lille
Tél : 03.20.40.17.70 • Fax : 03.59.62.02.83 • https://www.accord-healthcare.com/fr/

FR/PELGRAZ/002/10/18-V3-11/2019